

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

insecticides Question écrite n° 7076

Texte de la question

M. Jean Tiberi indique à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable la profondeur de l'inquiétude du monde agricole à la lumière des ravages subis par le secteur : la mortalité hivernale des abeilles ne cesse d'augmenter depuis dix ans, passant de 10 à 60 %, 300 000 à 400 000 ruches sont décimées chaque année et la production de miel est tombée de 32 000 tonnes de miel en 1995 à 25 000 tonnes en 2001. La profession est unanime pour mettre en cause un insecticide déjà interdit d'utilisation depuis janvier 1999 sur le tournesol. Il lui demande de lui préciser la décision que le Gouvernement souhaite prendre en ce domaine.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à l'utilisation du Gaucho et aux décisions qu'envisage de prendre le Gouvernement dans ce domaine. Depuis 1996, les apiculteurs ont informé l'administration du dépérissement des ruches et de la possibilité d'une action néfaste de l'imidaclopride, matière active du Gaucho, sur les abeilles. La commission d'experts placée auprès du ministre chargé de l'agriculture a été saisie en 1997 des problèmes rencontrés avec les cultures de tournesol. De nombreuses études ont alors été conduites. En 1999, l'utilisation de l'imidaclopride pour le traitement des semences de tournesol a été suspendue pour une période de deux ans par le ministre chargé de l'agriculture, qui reste l'autorité compétente en la matière. L'utilisation du Gaucho sur culture de maïs a également fait l'objet récemment d'une nouvelle évaluation des risques. Les études réalisées depuis plusieurs années n'ont pas permis, à ce jour, de faire la lumière sur ce dossier. Scientifiquement, on ne comprend toujours pas complètement la nature des corrélations entre l'usage du Gaucho et les diminutions des effectifs des ruches et de leur production de miel. Les études entreprises jusqu'à présent sont difficilement interprétables et suggèrent que les causes du dépérissement des ruchers pourraient avoir un caractère multifactoriel. Le 28 septembre 2001, le ministre de l'agriculture et de la pêche a mis en place une cellule spécifique d'experts pour procéder à une étude multifactorielle qui vise à faire le point sur les causes possibles des troubles des abeilles. La supervision de cette étude est soumise à un comité de pilotage auquel les services du ministère de l'écologie et du développement durable participent. Cette cellule d'experts a récemment exposé un premier rapport d'étape à partir d'études bibliographiques et a initié la mise en place d'un réseau d'observation des troubles des abeilles qui devraient fournir des résultats fin 2003. La ministre de l'écologie et du développement durable avait proposé l'interdiction de toutes les utilisations d'imidaclopride en application du principe de précaution. Cependant, en considérant qu'à ce stade, aucun élément scientifique décisif n'est apparu depuis la première décision de suspension en 1999, cette proposition n'a pas été retenue. En effet, le 21 janvier 2003, le Gouvernement a décidé de prolonger la suspension d'autorisation du Gaucho pour le traitement du tournesol pour une durée de trois ans. Il souhaite par ailleurs la création de zones d'observation où toutes les utilisations du Gaucho seraient suspendues. Par ailleurs, un dispositif de sécurisation de l'usage des médicaments vétérinaires à usage apicole et de l'utilisation des mélanges de pesticides ainsi que la création d'un institut technique apicole seront développés en concertation avec l'ensemble des organisations professionnelles. L'ensemble de ces mesures devrait permettre de faire la lumière sur ce dossier.

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE7076

Données clés

Auteur : M. Jean Tiberi

Circonscription: Paris (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 7076 Rubrique : Produits dangereux Ministère interrogé : écologie Ministère attributaire : écologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 novembre 2002, page 4388 **Réponse publiée le :** 31 mars 2003, page 2469